

# DOSSIERS DE DIVORCE OU SÉPARATION PAR DÉFAUT ET DEMANDES CONJOINTES DE DIVORCE OU DE SÉPARATIONS (VÉRIFICATIONS À FAIRE POUR RENDRE LE DOSSIER COMPLET)

---

- 1- ORIGINAL DE LA REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE PLUS PROCÈS-VERBAL DE SIGNIFICATION, S'IL Y A LIEU
- 2- ATTESTATION RELATIVE À L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES  
(ART. 22 R.P.C.S.M.F.)
- 3- PIÈCES À PRODUIRE:
  - A) COPIE DES CERTIFICATS DE NAISSANCE DES PARTIES (AVEC TRADUCTION VIDIMÉE (CERTIFIÉE) AU QUÉBEC, S'IL Y A LIEU), À DÉFAUT AFFIDAVIT DES DÉMARCHES FAITES POUR OBTENIR LADITE COPIE
  - B) COPIE AUTHENTIQUE DU CERTIFICAT DE MARIAGE DES PARTIES (AVEC TRADUCTION VIDIMÉE (CERTIFIÉE) AU QUÉBEC, S'IL Y A LIEU), À DÉFAUT AFFIDAVIT DES DÉMARCHES FAITES POUR OBTENIR LADITE COPIE
  - C) COPIE AUTHENTIQUE DU CONTRAT DE MARIAGE DES PARTIES, S'IL Y A LIEU
  - D) COPIE CERTIFIÉE CONFORME DU JUGEMENT DE SÉPARATION DES PARTIES, S'IL Y A LIEU
- 4- CONSENTEMENT DES PARTIES, S'IL Y A LIEU, SE CONFORMANT À L'ARTICLE 31.1 R.P.C.S.M.F.
- 5- FORMULAIRE DE FIXATION DE PENSION ALIMENTAIRE POUR ENFANTS DÛMENT COMPLÉTÉ ET VALIDÉ (SI UN OU DES ENFANTS MINEURS)
- 6- PRODUIRE LA DÉCLARATION ASSERMENTÉE PRÉVUE À L'ARTICLE 827.5 C.P.C. POUR LES DEUX PARTIES, SI LE CONSENTEMENT PRÉVOIT UNE PENSION ALIMENTAIRE (MÊME DANS LES CAS OÙ L'EXEMPTION DE PERCEPTION PAR LE MINISTÈRE DU REVENU EST DEMANDÉE)
- 7- AFFIDAVITS DES DEUX PARTIES:
  - A) LE MOTIF DU DIVORCE  
(L'AFFIDAVIT DOIT COUVRIR L'ANNÉE COMPLÈTE DE SÉPARATION AU MOMENT DE LA SIGNATURE)
  - B) LA SITUATION FINANCIÈRE DES PARTIES  
(CONFORMÉMENT À LA RÈGLE 29 R.P.C.S.M.F.)
  - C) INDIQUER QUE LES PARTIES DEMANDENT JUGEMENT SUIVANT LE CONSENTEMENT PRODUIT S'IL Y A LIEU
  - D) À DÉFAUT DE CONSENTEMENT, INDIQUER LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES